

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2026

Août 2026

1 – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 1^{er} juillet 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-18-2025 du 17 octobre 2025 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

L'avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2026 de contrôleurs des Finances publiques publié le 10 octobre 2025 détaille les conditions pour concourir.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 :

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à des questions, à partir d'un dossier documentaire, sur sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière. L'une des questions conduira le candidat à présenter un avis argumenté. Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

Durée : 3 heures - coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5

Épreuve n° 2 :

Cette épreuve se décompose en deux parties.

- Une première partie consistant en un questionnaire à choix multiples portant sur les thèmes suivants :

- 1° Connaissances générales (histoire, géographie, institutions françaises, Union européenne et culture numérique) ;
- 2° Français ;
- 3° Mathématiques ;
- 4° Raisonnement logique.

- Une seconde partie consistant en des questions à réponses courtes sur l'une des matières suivantes choisie par le candidat :

- 1° Sciences économiques et sociales ;
- 2° Comptabilité et analyse financière ;
- 3° Droit ;
- 4° Mathématiques ;
- 5° Histoire, géographie, géopolitique.

Durée 2 heures – coefficient 2 – note éliminatoire inférieure à 5

- Épreuve orale d'admission :

L'Entretien avec le jury qui débute par une présentation par le candidat de son parcours, durant 5 minutes au plus.

L'entretien se poursuit par des échanges destinés à apprécier les aptitudes du candidat, acquises notamment dans le cadre de son parcours, ainsi que ses motivations pour rejoindre la Direction générale des Finances publiques.

Il se termine par des mises en situation visant à évaluer le savoir-être du candidat en vue de l'exercice des fonctions de contrôleur des Finances publiques.

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

1.3 Composition du jury

Laure SOUDAIN, administratrice de l'État, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2026.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites , un arrêté en date du 8 janvier 2026 nomme 36 membres.

La constitution du jury de l'épreuve orale d'admission est fixée par un arrêté en date du 12 mars 2026 qui nomme 158 membres titulaires et prévoit également 17 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel en date du 10 octobre 2025, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à :

- 1 304 places pour le concours externe dont les affectations sont nationales,
- 40 places pour le concours externe dont les affectations sont situées dans le département des Hauts-de-Seine,
- 30 places pour le concours externe dont les affectations sont situées dans les départements de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

2 – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2026 est de 16 579 contre 11 277 en 2025, soit une progression de 47 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 8 731 soit un taux de présence de 53 %.

2 499 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 2 747 candidats admissibles soit un taux de présence de 91 %.

Les résultats présentés ci-après portent uniquement sur le concours dont les affectations sont nationales.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oral) est de 12,56/20 contre 11,65/20 en 2025. La dispersion des moyennes générales à l'issue des épreuves est la suivante : de 7,15/20 à 18,42/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 41 % et 59 % des admis soit 540 hommes et 764 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 31 ans. Le plus jeune lauréat a 18 ans, le plus âgé 62 ans.

3 – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées le 12 janvier 2026.

Lors de la réunion du jury du 4 février 2026, 2 607 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites est de 9,86/20, en légère baisse par rapport à celle constatée en 2025 (9,97/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 18,55/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

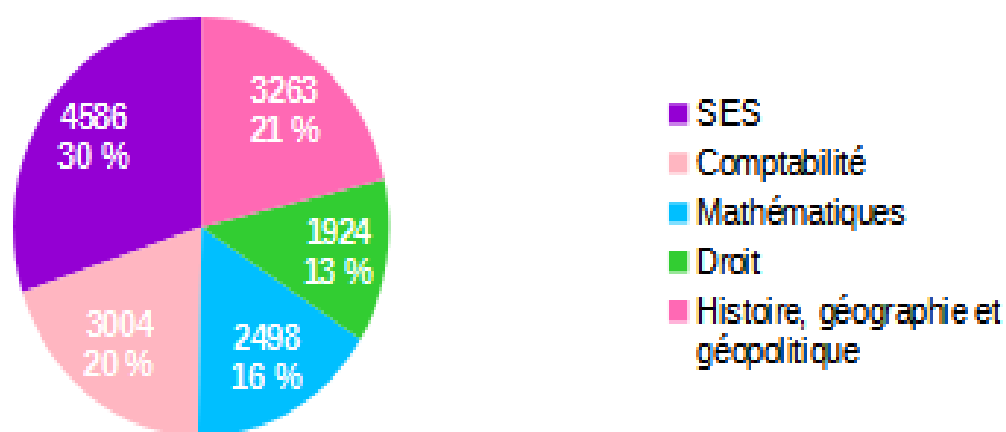
Épreuve n° 1 :

Sur 15 275 candidats convoqués, 8 168 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en légère baisse par rapport au millésime précédent (- 0,34 point). La proportion de candidats ayant obtenu la moyenne à cette épreuve est en baisse de 5,15 points. Le pourcentage des notes éliminatoires augmente de 1,22 points.

	2026	2025
Moyenne générale	10,44	10,78
Note la plus élevée	19,25	19,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	809 9,84 %	459 9,63 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	1 912 23,26 %	1 302 27,33 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	2 721 33,10 %	1 761 36,96 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	1 982 24,11 %	1 210 25,40 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	4 703 57,21 %	2 971 62,36 %
Notes < 10 dont	3 517 42,79 %	1 793 37,64 %
Notes éliminatoires < 5	297 3,61 %	114 2,39 %

Épreuve n° 2 :

L'option nouvellement proposée d'« Histoire, géographie et géopolitique » a suscité un grand intérêt auprès des candidats (21 % des candidats). L'option « Sciences économiques et sociales reste l'option la plus choisie, avec 30 % des candidats.



La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en hausse de 1,3 point. Toutes les strates de notes supérieures à 10 ont augmenté, et les notes inférieures à 10 ont baissé de 7,95 points.

	2026	2025
Moyenne générale	8,56	7,26
Note la plus élevée	19,68	20,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	398 4,87 %	182 3,88 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	1 005 12,30 %	397 8,46 %
Notes ≥ 12 (3) <i>Total cumul (1)+(2)</i>	1 403 17,17 %	579 12,34 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	1 152 14,10 %	515 10,98 %
Notes ≥ 10 (5) <i>Total cumul (3)+(4)</i>	2 555 31,27 %	1 094 23,32 %
Notes < 10 dont	5 616 68,73 %	3 598 76,68 %
Notes éliminatoires < 5	1 216 14,88 %	745 15,88 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve n° 1 d'admissibilité :

Les principales lacunes relevées par les correcteurs portent sur l'orthographe et le manque d'esprit de synthèse.

Les candidats ont rencontré des difficultés sur la partie « Avis » malgré une thématique accessible sur la sécurité routière. Enfin, les devoirs manquent de structuration.

Épreuve n° 2 d'admissibilité :

Histoire, Géographie, Géopolitique : Le niveau est hétérogène, les bons candidats ont su synthétiser leurs connaissances et faire preuve d'analyse sur la carte.

Les correcteurs ont relevé beaucoup de fautes d'orthographe, un manque important de connaissances et de nombreux candidats qui n'ont fait que commenter la carte, sans en expliquer ni comprendre les enjeux.

Mathématiques : Le niveau de cette option est très faible. Les connaissances sont jugées insuffisantes.

Les calculs ne sont pas justifiés, les candidats manquent de rigueur mathématique, ils ne savent pas démontrer.

Comptabilité privée : Le niveau de cette option est faible. Les notions de base sont méconnues, et les correcteurs ont noté une mauvaise gestion du temps, ce qui conduit à des devoirs non aboutis.

Sciences économiques et sociales : Le niveau de cette option est faible.

Les candidats manquent de connaissances économiques et ont peu de connaissances sur l'actualité.

Les correcteurs relèvent un manque de qualité rédactionnelle et argumentative, ainsi qu'un manque de compréhension des consignes.

Bases juridiques : Le niveau de cette option est faible.

Le socle requis pour aborder cette épreuve est insuffisant pour une part certaine des composants, ce qui amène les candidats à délayer les réponses.

Les connaissances ne sont pas suffisamment approfondies.

4 – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 16 au 20 mars 2026 à l'espace VINCI, Paris 2^{ème}.

Sur 2 607 candidats admissibles, 2 375 ont participé à l'épreuve orale.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2026	2025
Moyenne de l'épreuve	11,86	11,49
Note la plus élevée	20,00	19,75
Note la plus faible	2,00	2,00
Notes $\geq 15^{(1)}$	567 23,87 %	462 20,51 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	650 27,37 %	593 26,32 %
Notes $\geq 12^{(3)}$ Total cumul (1) + (2)	1 217 51,24 %	1 055 46,83 %
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	413 17,39 %	414 18,37 %
Notes $\geq 10^{(5)}$ Total cumul (3) + (4)	1 630 68,63 %	1 469 65,20 %
Notes < 10	745 31,37 %	784 34,80 %
Notes éliminatoires < 5	58	55

4.4 Appréciation générale du jury

Les membres du jury ont constaté que le temps imparti pour la présentation a été respecté par la plupart des candidats et que le contenu était dans l'ensemble correct par rapport aux attentes.

Les jurys ont auditionné des candidats motivés et d'un meilleur niveau que les années précédentes. Les nouvelles modalités de cette épreuve orale ont dans l'ensemble été correctement appréhendées par les candidats.

Ils affichent pour beaucoup d'entre eux des motivations personnelles, claires et réfléchies.

Les mises en situation sont bien accueillies et les jurys ont apprécié les réponses argumentées mêlant réflexion et bon sens. Les candidats qui ont été reçus au concours ont par ailleurs tenu compte des remarques des années précédentes en livrant des points de vue personnels et argumentés.

En conclusion, pour cette première année du concours rénové, il ressort que la nécessité de préparer le concours demeure.

Ainsi, pour réussir ce concours, il est nécessaire de s'investir tant dans la préparation des épreuves écrites que de l'épreuve orale. De ce premier millésime, il ressort un

besoin de préparation renforcé des candidats pour les épreuves écrites et notamment sur la capacité à analyser et à construire des argumentaires.

Les candidats qui ont réussi sont ceux qui ont fait la démonstration de leur motivation à rejoindre la DGFIP et ont accepté de livrer des points de vue personnels.

La présidente du jury

Signé

Laure SOUDAIN
Administratrice de l'État